Ville de
Saint-Basile-le-Grand
...où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des règlements n^{os} U-270-1, U-280-2 et U-220-25-1

Le conseil a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020, les règlements suivants :

U-270-1 Modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n^{o} U-270 afin d'abroger les articles relatifs à la section du P.A.E. de la rue Marcoux

U-280-2 Modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n^{o} U-280 afin d'ajouter des dispositions pour la zone 213-H (rue Marcoux)

et lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2020, le règlement suivant :

U-220-25-1 Modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n^{o} U-220

Un certificat de conformité au schéma a été délivré par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu le 18 juin 2020 pour les règlements n^{os} U-270-1, U-280-2 et U-220-25-1, respectivement sous les numéros CHE-009, CHI-014 et CHZ-130, et ces règlements sont entrés en vigueur le jour de délivrance dudit certificat de conformité.

Ces règlements sont disponibles au Service du greffe situé au 204, rue Principale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, sur rendez-vous.

Saint-Basile-le-Grand, le 8 juillet 2020

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière

PUBLICATION : Le 8 juillet 2020 / Babillard de la mairie et sur le site Web de la Ville